



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

LE DOSSIER D'ADHESION

Les pièces ci-dessous sont obligatoires et le dossier complet doit être envoyé par email à cheerleadingmonaco@gmail.com **au plus vite pour les renouvellements et avant le 30 septembre pour les nouveaux membres.**

Nous attirons votre attention sur le fait que tant que votre dossier n'est pas complet et que votre licence n'est pas validée, nous ne sommes pas dans l'obligation de vous accepter aux différents cours et dans le cas contraire c'est la responsabilité civile personnelle de l'athlète qui sera engagée en cas d'accident.

Pièces à fournir :

- ☐ Fiche de renseignements
- ☐ Règlement intérieur **signé par les parents et les athlètes**
- ☐ Décharge de responsabilité
- ☐ Autorisation parentale et Droit à l'image
- ☐ Autorisation de sortie de territoire (Choisir suivant votre lieu d'habitation Monaco ou France) **avec la pièce d'identité du parent qui remplit le document.**
- ☐ Demande de Licence F.F.F.A. Saison 2026-2027 – **à remplir par le médecin et à rendre dans les plus brefs délais pour l'assurance**
- ☐ 1 photo d'identité à coller sur la licence
- ☐ Photocopie carte d'identité recto verso ou passeport (vérifier la date de validité)

Il est possible de faire établir un certificat médical pour la pratique du cheerleading au Centre Médico-sportif au Stade Louis-II de Monaco. La visite médicale est gratuite et sur rendez-vous.

Centre Médico-Sportif
7, avenue des Castellans
Stade Louis II – Entrée G
98000 MONACO
(+377) 92 05 41 11

Horaires : Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h00
Le vendredi de 8h30 à 17h30



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

FICHE D'ADHESION

☐ INSCRIPTION

☐ RÉINSCRIPTION

Photo

CATÉGORIES

☐ MINIS (2021-2020-2019) ☐ MINIMES (2018- 2017-2016)

☐ JUNIORS (2015-2014-2013-2012) ☐ SENIORS (2011 et avant) ☐ FREESTYLE

NOM :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Né (e) le à

Nationalité :

Adresse

Code Postal Ville

Portable de l'athlète Email de l'athlète

Établissement Scolaire Classe

Taille Basket :

Taille vêtements : *Haut* : *Bas* :

Allergies connues :

RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Père : NOM Prénom

Portable Email

Mère : NOM Prénom

Portable Email

Situation familiale : CELIBATAIRE ☐ MARIÉS ☐ DIVORCÉS ☐ AUTRE ☐

Nom du responsable légal (si nécessaire)

Caisse Assurance Maladie : C.C.S.S ☐ S.P.M.E. ☐ CAMTI-CARTI ☐ AUTRE ☐ désignation :

Numéro d'immatriculation : Nom de la Mutuelle :

Responsabilité civile :



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Cette association a pour objet de créer et de promouvoir des représentations de groupe comprenant de la danse, de l'acrobatie, de la gymnastique et des chants, adaptés, arrangés, modifiés qui contribuent à créer une véritable identité et un esprit propre à la discipline appelée « cheerleading et cheerdance » visant à accompagner toutes sortes de manifestations à mener les encouragements et à supporter les équipes sportives en Principauté de Monaco et ses environs.

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association **Monaco All Stars**, entièrement gérée par des bénévoles passionnés. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent qui se doit d'en prendre connaissance et d'y consentir par apposition de sa signature sur la demande d'adhésion (formulaire).

Toute violation au code de conduite ou des règles d'équipe par un athlète ou un coach, jugée suffisamment grave par le Conseil d'Administration peut entraîner soit l'exclusion, soit la suspension de cet athlète ou coach du club.

Article 1 : Inscription

Pour valider sa demande d'inscription à l'association en tant qu'athlète, il faut :

- o Remplir la fiche d'inscription
- o Compléter l'autorisation « droit à l'image »
- o Compléter le formulaire de licence FFFA par le médecin
- o Régler les frais de cotisation
- o Lire et signer « le règlement intérieur »
- o Fournir une photocopie de la pièce d'identité

Aucune exception ne sera tolérée.

L'adhésion à l'association est valide uniquement après :

- Le dépôt du dossier d'inscription complet au plus tard lors du dernier cours de septembre.
- Le paiement de la cotisation annuelle, dans sa totalité.

L'association permet deux séances d'essai gratuites avant l'inscription définitive.

L'adhésion à **Monaco All Stars** implique l'acceptation totale et sans restriction de ses règles de fonctionnement et du présent règlement tout au long de la saison sportive.

Article 2 : Attitude

Les consignes données par les entraîneurs doivent être appliquées.

Les athlètes et les entraîneurs doivent s'assurer que leurs publications sur les réseaux sociaux respectent leur club, les clubs rivaux, leurs entraîneurs, leurs coéquipiers, leurs adversaires, les autres membres du club, les dirigeants et les entraîneurs invités, en reflétant les valeurs des **Monaco All Stars**.

Le club se réserve le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi des athlètes pour des comportements ouvertement suggestifs, inappropriés ou illégaux publiés sur leurs réseaux sociaux.

Les athlètes doivent suivre la politique de comportement du club.

Les motifs suivants peuvent entraîner la non-participation aux compétitions ou aux entraînements, à l'appréciation du coach

- o La violation des règles établies
- o Le manque d'assiduité
- o Un mauvais comportement lors des entraînements ou autres événements officiels
- o Le manque d'esprit d'équipe
- o Le manque de travail en dehors de l'entraînement
- o Le non-respect des règles de sécurité, des consignes, de ses camarades ou des coaches

Article 3 : Entraînements

Tous les athlètes mineurs doivent être accompagnés et récupérés, à l'heure, par leurs responsables légaux aux entraînements.

Les horaires d'entraînements doivent être impérativement respectés afin que ceux-ci débutent à l'heure prévue, il convient que les athlètes soient présents dix minutes en amont. Les retards pénalisent le bon déroulement de l'entraînement.

Les adhérents doivent se présenter dans la salle, en tenue de sport appropriée à la pratique de nos disciplines. Les ongles coupés, les cheveux attachés, sans bijoux. Les vêtements amples sont interdits. Les piercings doivent obligatoirement être protégés ou enlevés.

Il est important de se munir d'une gourde d'eau. Les baskets de cheerleading devront être réservées exclusivement à la pratique en intérieur.



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

À la fin de chaque entraînement, les athlètes sont responsables de ranger le matériel utilisé, de ramasser et de jeter leurs déchets, afin de laisser le gymnase propre et exploitable pour les équipes suivantes.

Article 4 : Paiements et cotisations

Les membres adhérents fondateurs, dirigeants et bienfaiteurs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à vingt euros (20 €) pour la présente année.

Tous les athlètes devront s'acquitter de la cotisation annuelle et devront fournir un chèque de caution de 125 € avant les compétitions pour le prêt de l'uniforme.

Aucune remise sur la cotisation ne sera accordée à tout athlète rejoignant les **Monaco All Stars** en cours d'année.

Article 5 : Compétitions

Tous les athlètes et leurs supporters portant le nom de **Monaco All Stars** représentent le club et doivent incarner l'image et les valeurs de celui-ci.

Les athlètes doivent se montrer respectueux envers le staff organisateur de l'événement ou de la compétition, les juges, les spectateurs, les équipes concurrentes, les encadrants du club et les accompagnateurs, ainsi qu'envers le lieu de l'événement ou de la compétition.

Les athlètes sont responsables du comportement des spectateurs qu'ils invitent aux compétitions.

Lors des compétitions et autres événements, tout athlète ne respectant pas les règles où se comportant d'une manière incompatible avec l'image et les valeurs des **Monaco All Stars** sera immédiatement exclu et renvoyé chez lui, si possible. Le club se réservera le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'athlète.

Article 6 : Uniformes

Les uniformes appartiennent au club et sont prêtés aux athlètes lors des manifestations et des compétitions.

Un chèque de caution de 125 € sera demandé à chaque athlète. Ce chèque sera retourné à l'athlète ou détruit à la fin de la saison sportive si l'uniforme est rendu en bon état. Si celui-ci est abîmé, n'a pas été rendu dans les délais, ou a été perdu par l'athlète, le club se verra dans l'obligation d'encaisser le chèque.

Article 7 : Harcèlement

Le harcèlement, sous toutes ses formes, est fermement condamné au sein du club. Il est défini comme tout comportement répété susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la sécurité d'une personne. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, les actions suivantes :

- o Des menaces
- o Des intimidations ou des pressions sexuelles
- o Des blagues ou des remarques offensantes.

Toute forme de harcèlement est inacceptable et sera traitée avec la plus grande sévérité. Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, vous devez en informer un entraîneur ou un dirigeant de l'association.

Article 8 : Ponctualité et Assiduité

Les absences doivent être justifiées et signalées par écrit aux entraîneurs dès que possible. Un athlète blessé ou non-contagieux doit assister à l'entraînement en tant qu'observateur.

Les devoirs scolaires, réunions familiales, soirées, partiels et autres événements **ne constituent pas** des absences justifiées.

Monaco All Stars souligne l'importance de la réussite scolaire de ses athlètes, mais ces derniers doivent gérer leur temps et s'organiser en fonction de leurs engagements envers l'association.

Certaines raisons peuvent entraîner la perte temporaire ou définitive d'une position au sein d'une équipe de compétition :

- o Absences injustifiées
- o Absence lors d'une compétition
- o Absence durant les 2 semaines précédant une compétition

Dans ce cas, aucun remboursement de frais ou de cotisation ne sera effectué.

Article 9 : Communication

Afin de faciliter la communication entre les athlètes, les parents et leurs entraîneurs, l'application « WhatsApp » sera utilisée. Chaque athlète ou parent sera invité à rejoindre le groupe de son équipe, comprenant tous les entraîneurs et athlètes. Il est de la responsabilité des athlètes de s'assurer de leur activité sur cette application.

Le présent règlement intérieur sera dressé à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à tout nouvel adhérent.

Je donne tout pouvoir au responsable de l'association pour agir en mon nom pour toute intervention d'urgence.

Le :/...../20.....:

Adhérent

« Lu et approuvé »

Signature

Parents ou tuteur légal

« Lu et approuvé »

Signature



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e) décharge par la présente les organisateurs de toute responsabilité lors des entraînements, manifestations, stages, déplacements, compétitions ou championnats de cheerleading organisés par l'Association Monaco All Stars en Principauté de Monaco et en dehors.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses adhérents. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation de (Nom & Prénom) lors des entraînements, stages, manifestations, déplacements, compétitions ou championnats de cheerleading.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que mon enfant pourrait occasionner.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisation d'exclure l'athlète à l'évènement.

Fait à Le :

Signature du responsable légal :

Mention « Lu et approuvé »

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Représentant légal de (nom, prénom si enfant mineur)

☐ autorise

☐ n'autorise pas

L'association Monaco All Stars à photographier ou filmer **mon enfant ou moi-même** à l'occasion des entraînements, des compétitions et des manifestations de Cheerleading ou autres et consens à ce que ces photos ou films puissent être diffusés sur le site internet de l'association, les réseaux sociaux ou le journal local par exemple.

Fait à Le :

Signature du responsable légal :

Mention « Lu et approuvé »



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

AUTORISATION

Je soussigné(e) (Nom et Prénom).....responsable de l'enfant (**uniquement pour les enfants mineurs « nom et prénom de l'enfant »**).....

** Rayer les mentions inutiles (uniquement pour les enfants mineurs)*

- **Autorise** ou **N'autorise pas** * mon enfant à se rendre non accompagné aux séances d'entraînement, à y participer et à en revenir non accompagné jusqu'à son domicile aux jours et horaires qui ont été communiqués par l'Association.
- **Autorise** ou **N'autorise pas** * mon enfant à se rendre et à participer aux compétitions programmées.

☐ **Autorise** les accompagnants responsables de l'Association à prendre les dispositions nécessaires à sa / ma sécurité ainsi que toute mesure d'urgence médicale ou chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.

Maladie spécifique, si oui laquelle

☐ **Je certifie** bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour dégâts causés à un tiers.

☐ **Je m'engage (pour l'enfant mineur)** à l'amener et le récupérer devant les vestiaires lors des entraînements et à m'assurer de la présence des entraîneurs. L'Association ne peut être tenue responsable si mon enfant ne se présente pas à sa séance d'entraînement. La responsabilité de l'Association n'est engagée que pendant la tranche horaire d'entraînement.

Fait à Le :

Signature du responsable légal :
Mention « Lu et approuvé »



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

LES ENTRAÎNEMENTS

Le cheerleading est un sport d'équipe mixte, il peut être commencé à partir de l'âge de 5 ans.

Les futurs athlètes pourront participer à deux entraînements d'essai afin de découvrir notre sport, pendant ces essais c'est la responsabilité civile de l'intéressé qui s'applique.

Groupes	Jours d'entraînements	Horaires	Lieux
MINIS – White Stars Né(e) en 2021 - 2020 – 2019	Mercredi	13h45 à 15h	Gymnase de l'école de la Condamine
	Reprise le mercredi 09 septembre 2026		
MINIMES – Red Stars Né(e) en 2018 - 2017 - 2016	Mercredi	15h à 17h	Gymnase de l'école de la Condamine
	Reprise le mercredi 09 septembre 2026		
JUNIORS – Silver Stars Né(e) en 2015 - 2014 – 2013 – 2012	Mardi Vendredi	19h à 20h30 19h à 21h	Salle de gymnastique du Stade Louis II Salle Princesse Stéphanie à la Gare
	Reprise le mardi 08 septembre 2026		
SENIORS – Black Stars – Né(e) en – 2011 – et avant	Mardi Vendredi Samedi	19h à 20h30 19h à 21h 10h à 12h	Salle de gymnastique du Stade Louis II Salle Princesse Stéphanie à la Gare Salle Expression Corporelle Espace Saint Antoine
	Reprise le mardi 08 septembre 2026		
Groupe Représentation Groupe Freestyle – Golden Stars (Sur sélection faite par les coaches)	Samedi (Freestyle)	10h à 12h	Salle Expression Corporelle Espace Saint Antoine
	Samedi (Représentation)	12h à 13h	Salle Expression Corporelle Espace Saint Antoine
	Reprise le samedi 12 septembre 2026		

Certains groupes auront des entraînements supplémentaires afin de pouvoir optimiser le niveau de chaque groupe pour les compétitions

Le cheerleading est un sport collectif, **la présence des athlètes est obligatoire aux entraînements.**

En cas d'absence, les parents ou les athlètes doivent prévenir impérativement les coaches.

En cas de blessure, un certificat médical doit nous être envoyé par email.

Coachs	Groupe	N° de téléphone
Cassandra PAULET	SENIORS	06 80 86 48 52
Cinzia BRUNCO	JUNIORS	06 64 13 52 45
Lara ROONEY	MINIS & MINIMES	07 81 17 19 00
Swann MODELON	FREESTYLE	06 50 26 32 06



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

TARIFS ANNUELS

	MINIS White Stars	MINIMES Red Stars	JUNIORS Silver Stars	SENIORS Black Stars	SENIORS FREESTYLE Golden Stars
Cotisation	295 €	320 €	345 €	345 € Cheer 50 € Freestyle	295 €

Modalité de paiement :

1. Paiement par virement bancaire :

Titulaire : Monaco All Stars

IBAN : MC58 3000 3015 0400 0372 6161 385

BIC/SWIFT : SOGEMCM1

- Les virements bancaires devront inclure le Nom, le Prénom de l'athlète et l'objet du paiement
(Exemple : NOM PRENOM – Cotisation)

2. Paiement par chèque :

- Le chèque doit être établi à l'ordre de « Monaco All Stars »
- Merci d'inscrire lisiblement au dos du chèque le Nom, le Prénom de l'athlète et l'objet (cotisation, pompon etc..)
- Possibilité de régler en plusieurs mensualités (2 ou 3 de préférence)
L'Association encaissera le 1^{er} chèque à la réception du dossier puis les chèques suivants à 1 mois d'intervalle.

3. Espèces



DEMANDE D'ATTESTATION DE PAIEMENT

Demande d'attestation de paiement de cotisation annuelle

☐ Cochez cette case si vous souhaitez une attestation de paiement de votre cotisation.

NOM Prénom

Groupe

Mail pour recevoir l'attestation



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027

INFORMATIONS SUR LES COMPETITIONS ET LES CHEERS CAMPS

Les Compétitions :

Les athlètes souhaitant faire partie d'une équipe de compétition feront l'objet d'une sélection courant septembre/octobre. Une fiche d'engagement sera signée par l'adhérent et le responsable légal.

Les Coaches se réservent le droit de sélectionner les athlètes participant aux compétitions.

Les entraînements sont obligatoires en fonction de votre catégorie le mardi soir, mercredi après-midi, vendredi soir, samedi matin et pendant les vacances scolaires selon disponibilité des salles.

Des entraînements supplémentaires seront programmés et communiqués par mail afin de pouvoir vous organiser.

Les athlètes blessés doivent également être présents aux entraînements pour observer. Un certificat médical ainsi qu'une estimation du temps de convalescence doivent être remis à l'entraîneur.

La réussite scolaire est très importante pour nous, cependant nous souhaitons que chaque athlète apprenne à gérer son temps et s'organise au mieux afin de respecter les engagements qui ont été pris envers le Club dans la section Compétiteur. Il nous est possible de changer la sélection d'une équipe et autre si nous jugeons que la préparation à la compétition n'est pas satisfaisante.

Les frais de compétitions (déplacement, hébergement, repas etc..) sont à la charge de chaque athlète et doivent être réglés avant le départ. (L'association participera aux frais en fonction de ses possibilités).

Les conditions et un planning vous seront communiqués par courriel en cours d'année.

Pour information, la compétition Open de Lyon de Spirit Academy se déroulera le samedi 29 mai 2027 pour les groupes Minimes, Juniors et Seniors et le dimanche 30 mai 2027 pour le groupe Freestyles.

Les coaches de chaque catégorie sélectionneront les athlètes qui y participeront.

Le départ de Monaco se fait généralement le vendredi aux alentours de 13h30 et le retour dans la nuit du samedi au dimanche.

Vous acceptez que votre enfant participe à cette compétition en cas de sélection :

☐ OUI

☐ NON

Les Cheers Camps :

Afin d'améliorer nos compétences et de pouvoir évoluer, nous organisons dans l'année, 1 ou 2 Cheers Camps en faisant venir un coach international de cheerleading.

Une participation vous sera demandée.



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) POUR UN MOTIF DE VOYAGE A L'ETRANGER D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE (arrêté ministériel n° 2017-4, du 12 janvier 2017, relatif à l'autorisation de sortie du territoire pour un motif de voyage à l'étranger, d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE NATIONAL

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | Commune : Pays :
Téléphone (recommandé) :
Courriel (recommandé) : @

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au | |
inclus. Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » ⁽¹⁾ :
DATE : | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

(1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amende prévues à l'art. 98 du code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre :
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | Par (autorité de délivrance) :

(1) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que les dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

(2) Personne de nationalité française ou ressortissante d'un État de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport ou carte de résident en cours de validité. Ressortissant d'un État tiers : passeport ou carte de résident en cours de validité.



Dossier d'adhésion saison 2026 - 2027



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
 (article 371-6 du code civil ; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____/____/____ à (lieu de naissance) : _____

Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____/____/____ à (lieu de naissance) : _____

Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) : _____

Adresse : _____

N°

(bis, ter)

Type de voie

Nom de la voie

Code postal : ____/____/____

Commune : _____

Pays : _____

Téléphone (recommandé) : ____/____/____/____/____

Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : ____/____/____ inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : ____/____/____

Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre

(Préciser : _____)⁽²⁾

Délivré(e) le : ____/____/____

Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »



DEMANDE DE LICENCE FFFA

PHOTO

SAISON 2026/2027

Club : MONACO ALL STARS 562

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom de naissance :		
Nom d'usage (si différent) :		
Prénom :		
Civilité :	M ☐	F ☐
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		
Courriel :		
Date de naissance :		
Commune de naissance :		Département :
Pays de naissance :		
Nationalité :		

LICENCE

A remplir en cas de renouvellement									Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur)		
Numéro de licence :											
CHOIX DE LA LICENCE											
FOOTBALL AMÉRICAIN			FLAG FOOTBALL			CHEERLEADING					
Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral			
U15		24,2	U7		18,6	Tiny		14,5			
U15 surclassé U18		60,9	U9		18,6	Minime		19,9			
U18		60,9	U11		18,6	Minime surclassé Cadet		19,9			
U18 surclassé Senior		67,6	U13		18,6	Cadet		19,9			
Senior Régional		35,1	U13 surclassé U15		18,8	Cadet surclassé Junior		19,9			
Senior National		67,6	U15		18,8	Junior		19,9			
Issu d'un championnat majeur		407,1	U15 surclassé U18		34,5	Junior surclassé en Senior		33,1			
Entraîneur*		20,5	U18		34,5	Loisir senior		19,8			
Dirigeant*		20,5	U18 surclassé Senior		34,5	Compétition senior		33,1			
Arbitre*		31,1	Senior		34,5	Entraîneur*		20,5			
Bénévole*		6,9	Entraîneur*		20,5	Dirigeant*		20,5			
			Dirigeant*		20,5	Juge*		31,1			
			Arbitre*		31,1	Bénévole*		6,9			
			Bénévole*		6,9						
Total FA :	6		Total Flag :	6		Total Cheer :					
ION :											
*Le/la demandeur.euse d'une licence encadrant « entraîneurs, arbitre/juge, dirigeant, bénévole », est informé.e que la FFFA procédera à un contrôle d'honorabilité dans le cadre de l'article L.212-9 du code du Sport.											
CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR											
MAJEUR : à ne fournir qu'en cas de première licence uniquement en football américain, ou si le majeur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé sport, ou si le dernier certificat médical pour la pratique du football américain date de plus de 3 ans. N'est pas nécessaire pour la pratique du flag et du cheer sauf si le majeur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé sport.											
MINEUR : à ne fournir que si le mineur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive.											
Je soussigné(e), Docteur											
certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du : FOOTBALL AMÉRICAIN ☐ en tant que : Joueur : ☐											
Arbitre : ☐											
FLAG ☐ en tant que : Joueur : ☐											
Arbitre : ☐											
CHEERLEADING ☐ en tant que : Joueur : ☐											
Signature et cachet du médecin :											
A _____, le _____											

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA.

Le médecin généraliste pour les simples surclassements ou le diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA, la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entraînera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" No 79-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès peut être exercé à l'adresse de la FFFA.

Je souhaite recevoir la newsletter FFFA pour être au courant de toute l'actualité fédérale.
J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive, de la part de la FFFA ou de ses partenaires
J'autorise la FFFA à utiliser mon image, uniquement dans le cadre de ses activités et sans but lucratif

OUI ☐ NON ☐
OUI ☐ NON ☐
OUI ☐ NON ☐